

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 février 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 février 2013**

**2013 DDEEES 50-1°** Convention de mise à disposition d'une partie des locaux du premier étage du Réfectoire de l'ancien Couvent des Cordeliers (6e) avec l'Ecole des Neurosciences de Paris Ile de France.

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention de mise à disposition d'une partie des locaux du premier étage de l'ancien Couvent des Cordeliers, sis 15, rue de l'Ecole de Médecine (6e) ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 6<sup>e</sup> en date du 29 janvier 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Ecole des Neurosciences de Paris Ile de France la convention de mise à disposition d'une partie des locaux du premier étage du Réfectoire de l'ancien Couvent des Cordeliers, sis 15, rue de l'Ecole de Médecine (6e) dont le texte est joint à la présente délibération.